

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ DE HAUT NIVEAU
SUR LE COMMERCE AFRICAIN
Doc. Assembly/AU/10(XXII)**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.394 (XVIII) sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la Zone de libre-échange continentale, prise le 30 janvier 2012 lors de sa dix-huitième session;
2. **PREND NOTE** du rapport de la réunion du Comité de haut niveau sur le commerce africain tenue le 29 janvier 2014, et approuve ses recommandations;
3. **RÉAFFIRME** que la promotion du commerce intra-africain, le développement industriel et l'intégration économique constituent les moyens les plus viables devant permettre aux pays africains de réaliser la transformation structurelle et le développement durable créateurs d'emplois décents pour l'ensemble de leurs citoyens, notamment les femmes et les jeunes et que, pour ce faire, il est nécessaire d'accorder la priorité à la mise en œuvre des décisions sur le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et la Zone de libre-échange continentale, aux niveaux national, régional et continental;
4. **INVITE INSTAMMENT** les États membres et les Communautés économiques régionales à examiner attentivement l'impact de la négociation d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux sur le programme d'intégration africaine car, s'ils ne sont pas coordonnés de manière efficace, les efforts déployés séparément par les pays et les CER pour obtenir d'éventuels accords commerciaux pourraient irrémédiablement compromettre le processus d'intégration du commerce en Afrique et mettre en péril la vision et les perspectives du Traité d'Abuja;
5. **INVITE** les États membres à veiller à ce que les négociations des accords multilatéraux et bilatéraux ne limitent pas davantage la marge de manœuvre et les flexibilités dont ils ont besoin pour la promotion efficace du commerce africain, de l'industrialisation, de l'intégration régionale, de la création de la valeur ajoutée et de l'emploi ;
6. **CHARGE** les ministres du Commerce de tenir une session extraordinaire pour examiner et adopter un plan de travail, ainsi que des modalités et des principes de négociation, en vue du lancement effectif en 2015 des négociations sur la ZLEC, et d'examiner les rapports sur la réponse de l'Afrique à l'Accord de Bali et les implications de ce dernier, ainsi que sur les études d'évaluation de l'Afrique concernant l'AGO, rapports qui devront être présentés par le biais du Comité de haut niveau sur le commerce au prochain Sommet de juin 2014;

7. **DEMANDE** l'inscription à l'ordre du jour du Sommet conjoint UE-Afrique prévu en avril 2014 d'un point sur les accords de partenariat économique afin de permettre un dialogue de haut niveau et sortir de l'impasse actuelle. **CHARGE** en outre le COREP de se réunir pour discuter des APE avant le Sommet UE-Afrique et de soumettre les rapports y relatifs aux Ministres;
8. **INVITE** les États membres à parler d'une seule voix pour se faire entendre au niveau mondial sur des positions communes de l'UA sur le commerce. A cet égard, les États membres devraient allouer les ressources financières nécessaires à la Commission de l'UA pour lui permettre de mettre en œuvre les décisions susmentionnées.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2012

Decision on the Report of the High Level African Trade Committee on Trade Issues Doc. Assembly/AU/10(XXII)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/398>

Downloaded from African Union Common Repository